

**FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
LIGUE PAYS DE LOIRE**

**PORNICHET SELECT 6.50
15 au 22 avril 2015**

ORGANISATION

**Cercle Nautique la Baule le Pouliguen Pornichet
F. F. Voile
CLASSE MINI**

INSTRUCTIONS DE COURSE

**Pornichet Select 6.50
PORNICHET-PORNICHET
Départ 18 avril 2015
Grade 3**

SOMMAIRE

1	Règles (1.9 inscriptions)
2	Avis aux concurrents
3	Modifications aux instructions de course
4	Signaux faits à terre
5	Programme
6	Pavillon de course
7	Zone de départ de la course
8	Parcours
9	Marques
10	Zones qui sont des obstacles
11	Départs
12	Bateaux pointeurs aux marques
13	Arrivées
14	Système de pénalité
15	Temps cible et temps limites
16	Réclamations, demandes de réparation
17	Classements
18	Sécurité
19	Remplacement de concurrent ou d'équipement
20	Contrôles de jauge et d'équipement
21	Publicité
22	Définition des bateaux de l'organisation
23	Bateaux accompagnateurs
24	Evacuation des détritrus
25	Equipements de plongée et housses sous-marine de protection
26	Limitations de sortie de l'eau
27	Communications radio et téléphone
28	Prix
29	Décision de participer
A1	Annexe 1 (Fonctionnement balise)
A2	Annexe 2 (Parcours)
A3	Annexe 3 (Parcours construit en baie de Pornichet, descriptif et carte)
A4	Annexe 4 (Dangers en baie)
A5	Annexe 5 (Procédure de retour)
A6	Annexe 6 (Déclaration de départ)
A7	Annexe 7 (Déclaration d'arrivée et Point de passage)
A8	Annexe 8 (Déclaration d'abandon)

1 RÈGLES

1.1 L'épreuve sera régie par :

- les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RCV) 2013-2016 à l'exclusion des règles 51 et 54,
- Les règles de la Classe Mini 2015

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 La partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h et 7h (pour la durée de la course. heure utilisée dans les IC et autres documents officiels est l'heure locale (UTC + 2)

1.5 Les R.S.O. catégorie 3

1.6 Licence Fédérale

Chaque concurrent doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays ou de résidence et notamment pour les Français, posséder une licence club 2015 visée médicalement. Pour les concurrents étrangers la licence de leur pays si elle existe et/ou une assurance d'un montant équivalent à celui de la licence FFV (1,5 millions d'euros minimum) ainsi qu'un certificat médical de moins d'un an sont exigés

1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

1.8 Les règles de course (RCV 2013-2016) modifiées par les présentes instructions de course sont : Signaux de course et règle 32.2 (Paragraphe 8.5 et 8.6 des IC et annexe 2, réduction) ; Rappel individuel règle 29.1 (paragraphe 11.6 des IC); Temps limite et scores règles 35, A4 et A5 (paragraphe 15 des IC).Exigences pour réclamer règle 61.1b (paragraphe 16.4 des IC) et règle 61.1a (paragraphe 16.5 des IC) ; Rouvrir une instruction règle 66 (paragraphe 16.6 des IC)

1.9 INSCRIPTIONS

Tous les concurrents doivent être en règle avec la Classe Mini et devront fournir les documents requis (R11 du Règlement Mini 2015). Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1.9.1 Tous les bateaux devront posséder l'armement requis par les autorités maritimes, par le guide Mini (article E-15), par les RSO catégorie 3 et satisfaire à tous les contrôles avant le départ.

1.9.2 **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.(RCV 4)**

1.9.3 Les concurrents devront fixer le cagnard de l'organisation dans les filières arrière tribord. Un chèque de caution de 50 euros sera demandé et restitué à la fin de la course lorsque celui ci sera remis aux organisateurs.

1.9.4 Une balise de suivi par satellite est fournie par l'organisation lors des formalités d'inscription. Cette balise sera restituée à l'organisation lors de la déclaration d'arrivée. (Annexe 1, installation balise).La balise sera fixée sur le balcon arrière, droite ou gauche bien dégagées des panneaux solaires. Un chèque de caution de 500 euros sera demandé et restitué à la fin de la course lorsque celui ci sera remis aux organisateurs.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel du village CNBPP situé en bout de digue Nord du port de Pornichet.

Les démarches administratives d'inscription se feront au PC course CNBPP (face capitainerie).

Le secrétariat jury et la salle jury seront au PC course CNBPP (face capitainerie)

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 4 heures avant le signal d'avertissement de la course.

Toute modification au programme sera affichée sur le tableau officiel au plus tard le vendredi 17 avril 2015 à 20 h.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât du village CNBPP situé en bout de digue Nord du port de Pornichet.
- 4.2 La flamme "APERCU" envoyée à terre, appuyée de deux signaux sonores, signifie: "la course est retardée, les concurrents doivent rester à terre".
- 4.3 Lorsque la flamme "APERCU" est amenée, appuyée d'un signal sonore, les concurrents doivent rejoindre immédiatement leur zone de départ".
Un délai minimum de 1 h 30 sera alors respecté entre l'amenée de "Aperçu" et le premier signal d'avertissement.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Programme.

Mardi 14 avril :

- 9h à 18h possibilité pour les concurrents présents de débiter les contrôles de sécurité.

Mercredi 15 avril:

- 9h à 18h accueil au PC course pour confirmation des inscriptions, contrôle du matériel de sécurité.

Jeudi 16 avril :

- 9h à 18h accueil au PC course pour confirmation des inscriptions, contrôle du matériel de sécurité.
- 20h repas des équipages. (Lieu à définir).

Vendredi 17 avril :

- 9h à 17h accueil au PC course pour confirmation des inscriptions, contrôle du matériel de sécurité.
- 17h briefing général, la présence du skipper est obligatoire. Il devra émarger et remettre sa déclaration de départ. (Lieu à définir).
- 18h briefing des bizuths. Un briefing à destination des concurrents effectuant leur première ou deuxième course dans la série sera organisé. (Lieu à définir)
- 20h cocktail buffet. (Village CNBPP)

Samedi 18 avril :

- 7h 45 à 9h petit déjeuner des skippers **avec un point météo à 9h**. (Lieu à définir)
- 13h 55 A disposition du Comité de Course pour le premier signal d'avertissement.
- 14h 00 départ

Mercredi 22 avril :

- 7h fermeture de la ligne.
- 12h proclamation des résultats. (Lieu à définir)

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLON DE COURSE

Le pavillon de classe est le pavillon de la « Classe Mini ».

7 ZONE DE DEPART DE LA COURSE

La zone de départ de course se situe en baie de Pornichet.

8 PARCOURS

- 8.1 Le parcours est décrit en **annexe 2** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées et le côté requis de chaque marque.
Géodésie : WGS 1984.

- 8.2 Le cap compas approximatif de la première marque pourra être affiché sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement.
- 8.3 Le départ de la course sera un parcours en baie de Pornichet suivant l'annexe 3. (flamme 1, flamme 2)
- 8.4 Un pointage officiel sera fait à la bouée Nouch Sud des Sables d'Olonne. Un bateau officiel sera mouillé dans le Nord de la bouée « Nouch Sud » à une distance d'environ 100 mètres.

Ce pointage officiel pourra être pris en compte comme **ordre d'arrivée** si le Comité de Course devait arrêter la course après le passage à cette marque.

Le pointage sera pris en compte au moment où le concurrent, après avoir laissé la bouée à tribord franchira la ligne définie par la bouée et le mât du bateau officiel identifie par une flamme CNBPP et le pavillon 2ème substitut

Les concurrents devront s'annoncer par VHF sur le canal de course (canal 77) quand ils seront à 5 milles de la bouée Nouch Sud.

Si les conditions météorologiques s'avèrent trop difficiles pour mettre en place ce dispositif, les concurrents noteront sur leur livre de bord l'heure de franchissement de la ligne imaginaire définie par le nord magnétique et la bouée « Nouch Sud ». Ils seront cependant tenus de s'annoncer en VHF de même que pour la procédure normale, une veille VHF sera mise en place à terre.

- 8.5 Réduction de Parcours à une marque : Le Pavillon « S » envoyé sur un bateau officiel stationné à côté d'une marque de parcours, accompagné de signaux sonores, signifie : « après avoir contourné cette marque, rejoignez directement les points 18, 19, 20, 21 de l'annexe n° 2 Parcours ». Toutes les autres marques sont supprimées ». Cette procédure sera accompagnée d'une information VHF sur le canal de course. Les concurrents devront accuser réception de cette communication.
- 8.6 Réduction de parcours à la marque Nouch Sud : Annexe N° 2 Parcours Réduit Nouch Sud. avec descriptif de passage des marques de Nouch sud à la ligne d'arrivée.
- 8.7 Voir ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE pour réduction de parcours avec le 2ème substitut

9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours en baie, et de dégagement en baie sont :
- Départ, dégagement, parcours en baie : bouées coniques orange
- Arrivée : bouée cylindrique jaune.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Dangers en baie**.
- Annexe 4 pour les dangers en baie du Pouliguen.

11. DEPARTS

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Un bateau viseur arborant un pavillon CNBPP se tiendra dans le prolongement de la ligne de départ. Ce bateau constitue un obstacle. A partir de la dernière minute avant le départ, il est interdit de passer entre la marque de départ et ce bateau viseur.
- 11.2 Signaux de départ :
Signal d'avertissement : envoi du pavillon de Classe Mini
- 11.3 Le système de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe, un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I ou Z, un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire, un long signal sonore	1

Départ	Amenée du pavillon de classe, un signal sonore	0
--------	--	---

- 11.4 La ligne de départ restera ouverte jusqu'à 30 minutes après le signal de départ.
- 11.5 Quand pour des raisons techniques et/ou en cas de circonstances exceptionnelles, un bateau ne peut pas prendre le départ dans le délai précisé ci-dessus, il pourra cependant être autorisé par le Comité de Course, à prendre le départ au-delà de ce délai, à condition de respecter les dispositions suivantes :
- avertir immédiatement le Comité de Course de son problème technique
 - préciser le délai qui lui est nécessaire pour réparer.

Le Comité de Course pourra alors lui accorder l'autorisation en lui indiquant l'heure à laquelle il pourra prendre le départ et, le cas échéant, un nouveau point de départ et une éventuelle première marque à passer.

- 11.6 En cas de rappel individuel, le pavillon X restera déferlé jusqu'à 30 minutes après le signal de départ (ceci modifie les RCV 29.1) ou jusqu'à ce que les bateaux concernés aient satisfait à la règle 30.1. Au plus tôt 1 minutes après le signal de départ, le comité de course pourra informer les bateaux concernés par VHF, sur le canal course, et envoyer, si possible, un bateau rapide arborant le pavillon «X» auprès des concurrents ne revenant pas réparer. L'absence d'action du comité de course ne pourra pas donner lieu à demande de réparation.

12 BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES

Des bateaux pointeurs pourront se tenir à proximité de chaque marque.

Tout concurrent doit s'auto pointer au passage des marques indiquées dans la déclaration d'arrivée et fournir ces pointages après l'arrivée au secrétariat de course, dès que possible. Annexe 7

12.1 Signalement aux sémaphores.

Tout concurrent devra se signaler, par VHF, canal 16, auprès des Sémaphores définis ci-dessous, à chacun de ses passages aux abords des points suivants :

Île	Point de passage	Sémaphore	Veille
Groix	Pen Men	Beg Melen (Groix)	Permanente
Belle-Île	Pointe du Talut	St Julien (Quiberon)	Permanente
Yeu	Pointe du Châtelet	Saint Sauveur (Yeu)	Permanente

Toute absence de signalement à l'un des passages précités pourra, après instruction, être sanctionnée.

Procédure de signalement :

Les concurrents devront indiquer (dans l'ordre) :

- Leur numéro de course
- La dernière marque qu'ils ont virée
- La marque vers laquelle ils se dirigent
- « Tout va bien à bord » ou une description rapide et précise des problèmes à bord

13 ARRIVEES

- 13.1 Tous les concurrents doivent s'annoncer au Comité de Course par VHF sur le canal de course 5 milles au moins avant de franchir la ligne d'arrivée et à nouveau au moment de franchir cette ligne. De nuit les concurrents devront éclairer leur numéro de voile avec leur projecteur puissant au passage de la ligne d'arrivée. (**Procédure de retour en annexe 5**)

- 13.2 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau arrivée équipé d'un gyrophare de couleur orange à laisser à tribord (milieu de baie du Pouliguen à la position N 47° 15,4 ; O 02° 22,2), et le côté parcours de la marque d'arrivée bouée cylindrique jaune équipée de flash light à laisser à bâbord.

14 SYSTEME DE PENALITE

L'abréviation DPI (pour Discretionary Penalty imposed) s'appliquera.

14.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des RCV :

- * Infraction reconnue avant instruction : pénalité de 30 minutes à DSQ.
- * Infraction reconnue pendant l'instruction : pénalité de 2 heures à DSQ.
- * Infraction non reconnue : pénalité de 4 heures à DSQ.

La pénalité minimum appliquée par le jury pour ce chapitre, ne pourra être inférieur à la perte de 3 places dans sa série.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.**14.3** Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV :

Règle 30.1 et 30.2 : pénalité de 2 heures sans instruction.

Règle 30.3 : pénalité de 4 heures sans instruction.

Règle 31 : après instruction, pénalité minimum d'une heure pour tout bateau n'effectuant pas de réparation.

Règle 44.1b : Un voilier responsable d'une collision (RCV 44.1b) ayant entraîné de sérieux dommages pour l'un ou l'autre des bateaux est passible d'une pénalité de 4 heures jusqu'à DSQ.

Si le bateau endommagé est contraint d'abandonner, le voilier fautif doit abandonner sous peine de disqualification.

Quand un dommage important résulte d'une collision, un voilier prioritaire qui a eu la possibilité mais a omis d'effectuer une tentative raisonnable pour éviter la collision, est passible d'une pénalité de 4 heures à DSQ.

Autres règles : pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité laissée à la discrétion du Jury.

15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux manquant à finir avant le mercredi 22 avril 2015, 7h, seront classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16 RECLAMATIONS, DEMANDES DE REPARATION**16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course du CNBPP(face capitainerie). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite des réclamations.**16.2** Le temps limite de réclamation est de 2 heures après l'arrivée du voilier.

Pour une arrivée entre 22 heures et 07 heures locales, ce délai est repoussé jusqu'à 10 heures du matin le jour suivant. **Clôture à 10 h le mercredi 22 avril.**

16.3 Des avis seront affichés dans les 2h suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC course du CNBPP(face capitainerie). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.**16.4** Pour l'application de la règle 61.1 (b), les numéros des voiliers objets d'une intention de réclamer de la part du Comité de Course ou du Jury seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé au § 16.2.

Si le Comité de Course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 16.2, les concurrents seront informés par affichage au tableau officiel de la durée de prolongation du délai de dépôt des réclamations du Comité de Course.

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritits
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

16.6 Modification de la règle 66 des RCV :

Les délais prévus par RCV 66 sont réduits de telle manière qu'aucune demande de réouverture ne sera acceptée au-delà de 2 heures après communication de la décision concernée.

17 CLASSEMENTS

Classement en temps réel

Il sera effectué 2 classements spécifiques : PROTO et SERIE.

18 SECURITE

- 18.1.** Emargement départ: Un émargement départ sera mis en place à la fin du briefing du 17 avril. Une Déclaration de départ sera à déposer au PC course le samedi 18. (**Annexe 6**)

De plus, un émargement obligatoire par VHF sera réalisé sur la zone de départ avant procédure le samedi 18 avril.

Emargement arrivée : Les concurrents devront également émarger au retour au PC Course du CNBPP situé en bout de digue Nord du port de Pornichet (Village CNBPP).

- 18.2.** Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur (RSO catégorie 3 et division 240). Chaque voilier devra posséder une VHF fixe de 25watts en parfait état de fonctionnement, en veille permanente sur le canal course et sur le canal 16.
- 18.3.** Plombages : Le radeau de survie sera plombé ainsi que le bidon de sécurité.
- 18.4.** Des contrôles de jauge et de matériel de sécurité pourront être effectués à tout moment sans préavis par le Comité de Course, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'autorité organisatrice ou du Jury. Un voilier non conforme sera pénalisé après instruction.
- 18.5.** Livre de bord et cartes : à l'arrivée de la course, lors de l'émargement retour, chaque concurrent devra pouvoir fournir à l'organisation son journal de bord et les cartes ayant servi à sa navigation.
Le journal de bord devra comporter au minimum deux fois par jour les données suivantes:
- cap
 - loch
 - observations météo
 - position
 - contacts radio avec tout autre concurrent, contacts sémaphores et auto-pointage
 - La liste des cartes obligatoires est précisée dans l'Avis de Course.
- 18.6** Abandon: Tout concurrent qui abandonne ou qui relâche dans un port doit le signaler par VHF, canal course, quand il est encore en navigation. Dès son retour à terre, dans les plus brefs délais, obligatoirement par téléphone au directeur de course + 33 (0)6 81 97 15 41, au PC course + 33 (0)2 40 61 80 12, au PCC + 33 (0)6 12 42 27 67. Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir la Direction de Course ou le P.C Course de son abandon pourra faire l'objet d'une action du jury.

19 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

Suivant règles de classe MINI (article R-16)

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Contrôle des radeaux.**
La Classe Mini contrôlera que les radeaux de sauvetage sortent bien par les trappes de survies. (Ceci, nécessitera une coordination entre la Classe, les Skippers, le Jaugeur et les contrôleurs qui effectuent les plombages).

21 PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes **Cagnard d'identification et publicité**

22 DEFINITION DES BATEAUX DE L'ORGANISATION

Les bateaux de l'organisation, dont les pneumatiques de remorquage pour la phase de départ et d'arrivée arboreront une flamme « jaune ».

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la charte des entraîneurs.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27 COMMUNICATION RADIO ET TELEPHONE

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

L'usage et la possession des **téléphones mobiles est interdit**, pendant toute la durée de la course.

Le canal VHF affecté pour l'épreuve est : Canal 77

Le canal de dégagement est : canal 72

L'appel des sémaphores se fera sur le canal 16 (un canal de dégagement sera alors proposé par le personnel de quart).

Faire à l'approche des Sables d'Olonne et de Lorient une veille sur le canal VHF 12 (canal portuaire).

Le mauvais fonctionnement des VHF de bord ou l'absence de transmission ne pourra donner lieu à réparation.

28 PRIX

Des lots seront distribués.

29 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : Alex Cordier.

Président du Comité de Jauge : Jean-Noël Tourin .

Président du Jury : Loïc Durand-Raucher

DIRECTION DE LA COURSE

Directeur de Course : Mathias Lallemand.

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué : « Nouch Sud »

ANNEXE N° 1 - Balises de positionnement Pornichet Select 6.50 2015

- 1) Des balises de positionnement Yellow Brick seront installées sur les bateaux, permettant une localisation toutes les 4 heures.



- 2) Ces balises seront installées dans le but de :
 - Augmenter la sécurité de la course en permettant à la direction de course de connaître la position des concurrents.
 - Améliorer la communication de la course et des concurrents en offrant une publication de classement et cartographie mise à jour toutes les 4 heures

- 3) Installation de la balise :
 - La balise devra être fixée au balcon arrière (Extérieur panneaux solaires).
 - **Position** : à l'arrière du bateau dégagée des panneaux
 - **Fixation** : par élastique et sratch

ANNEXE N° 2 - PARCOURS DE 300 MILLES
PORNICHET SELECT 6.50 2015

1/3

Marques de parcours

0	Départ	IC article 11	
1	Parcours en Baie	Annexe 3.1	
2	Bouée "PORT DE PORNICHET"	à laisser à	bâbord
3	Mât « La Vielle »	à laisser à	tribord
4	Bouée de chenal « BASSE MARTINEAU»	à laisser à	tribord
5	Bouée de chenal "PENCHATEAU"	à laisser à	tribord
6	Bouée de chenal "GUERANDAISES"	à laisser à	bâbord
7	Porte entre "Basse Lovre" à laisser à tribord et une bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord		
8	"BONEN du FOUR"	à laisser à	bâbord
9	" LES BIRVIDEAUX"	à contourner en la laissant à	bâbord
10	BELLE ILE et ses dangers	à laisser à	bâbord (1)
	<i>Les marques suivantes font partie intégrante de Belle Ile</i>		
a	- Cardinale Nord (Nord Poulains)		
b	- Cardinale Ouest (Les Poulains)		
c	- Cardinale EST (Les Galères)		
11	L'ILE D'YEU et ses dangers	à laisser à	bâbord (1)
	<i>Les marques suivantes font partie intégrante de l'île d'Yeu</i>		
a	- Cardinale Est (Les Corbeaux)		
b	- Cardinale Ouest (Les Chiens Perrins)		
12	BOUEE "La Petite Barge"	à laisser à	Bâbord
13	BOUEE "Le Nouch Sud" (Les Sables)	à contourner en la laissant à	tribord (2)
14	BOUEE "La Petite Barge"	à laisser à	Tribord
15	L'ILE D'YEU et ses dangers	à laisser à	tribord (1)
	<i>Les marques suivantes font partie intégrante de l'île d'Yeu</i>		
a	- Cardinale Est (Les Corbeaux)		
b	- Cardinale Ouest (Les Chiens Perrins)		
16	ILE DE GROIX et ses dangers	à contourner en la laissant à	tribord (1)
	<i>Les marques suivantes font partie intégrante de Groix</i>		
a	- Cardinale Nord (Basse Méлите)		
b	- Cardinale Est (Edouard de Cougy)		
17	"GOUE VAS DU FOUR"	à laisser à	Bâbord
18	"PENCHATEAU"	à laisser à	Bâbord
19	"GUERANDAISES"	à laisser à	Tribord
20	Bouée "PORT DE PORNICHET"	à laisser à	Tribord
21	Arrivée milieu de baie du Pouliguen ,position du bateau comité: N 47' 15" 400 ; O 02' 22" 200		

Légendes :

(1) : Tout concurrent devra se signaler, par VHF, canal 16, auprès des Sémaphores définis ci-dessous, à chacun de ses passages aux abords des points suivants y compris lors de la remontée de Nouch Sud vers Groix. A l'occasion de chaque signalement, le concurrent indiquera vers quelle marque de parcours « à contourner » il se dirige.

Ile	Point de passage	Sémaphore	Veille
Groix	Pointe de Pen Men	Beg Melen	permanente
Belle-Ile	Pointe du Talut	St Julien(Quiberon)	permanente
Yeu	Pointe du châtelet	Saint Sauveur	permanente

(2) Nouch Sud

- **Un pointage officiel** sera fait à la bouée Nouch Sud des Sables. Un bateau officiel sera mouillé dans le Nord de la bouée « Nouch Sud » à une distance d'environ 100 mètres. Ce pointage officiel pourra être pris en compte comme **ordre d'arrivée** si le Comité de Course devait arrêter la course après le passage à cette marque. Le pointage sera pris en compte au moment où le concurrent, après avoir laissé la bouée à tribord franchira la ligne définie par la bouée et le mât du bateau officiel. (Suivant « annexe Pointage Officiel à une Marque »). Les concurrents devront s'annoncer par VHF sur le canal de course (**canal 77**) quand ils seront à 5 milles de la bouée Nouch Sud. Si les conditions météorologiques s'avèrent trop difficiles pour mettre en place ce dispositif, les concurrents noteront sur leur livre de bord l'heure de franchissement de la ligne imaginaire définie par le nord magnétique et la bouée « Nouch Sud ». Il sera cependant tenu de s'annoncer en VHF de même que pour la procédure normale, une veille VHF sera mise en place à terre.

- **Réduction de Parcours** : Le Pavillon « S » envoyé sur le bateau officiel stationné à côté de la marque Nouch Sud, accompagné de signaux sonores, signifie : « Après avoir contourné cette marque, rejoignez la ligne d'arrivée en respectant les marques du « Parcours réduit Nouch-Sud » détaillé ci-dessous. Toutes les autres marques de parcours sont supprimées ».

Cette procédure sera accompagnée d'une information VHF sur le canal de course. Les concurrents devront accuser réception de cette communication.

Parcours Réduit Nouch-Sud

Parcours réduit : Annonce VHF et Pavillon S			
En cas de réduction de parcours signalé au passage de la bouée Le Nouch Sud les concurrents devront rejoindre la ligne d'arrivée définie à l'article 13.2 des instructions de course et en respectant les marques détaillées ci dessous. (Signal de réduction : pavillon S suivant paragraphe 8.6 des IC, ceci modifie Signaux de course et RCV32.2)			
12	BOUEE La Petite Barge	à laisser à	Tribord
12bis	Chaussée des bœufs et ses bouées cardinales	à laisser à	Tribord
16	PENCHATEAU"	à laisser à	Bâbord
17	"GUERANDAISES"	à laisser à	Tribord
18	"Bouée PORT DE PORNICHET"	à laisser à	Tribord
19	Arrivée milieu de baie du Pouliguen ,position du bateau comité: N 47° 15'400 ; O 02° 22 200		

Contacts ABANDON

Directeur de Course : 06 81 97 15 41
 PC Course à Pornichet : 02 40 61 80 12
 PCC : 06 12 42 27 67

Points GPS de marques de parcours. (A titre indicatif)

Référence horizontale des positions : WGS 1984. Certains points de passage prévus dans les désignations de marques sont des îles ou des phares. Les skippers devront alors faire preuve de prudence dans leur navigation pour parer les dangers

Désignation et identification des Marques	Latitude N	Longitude O
Ligne de départ (dans la baie)		
Bouée "Port de Pornichet" (bouée latérale tribord)	47°15,2	002°23,5
Bouée de Penchâteau (latérale bâbord)	47°15,3	002°24,3
Bouée des Guérandaises (latérale tribord)	47°15,0	002°24,3
Basse Lovre (cardinale ouest)	47°15,86	002°29,58
BONEN du FOUR (cardinale nord)	47°18,5	002°39,3
Les Birvideaux » (phare - danger isolé)	47°29,2	003°17,4
Bouée La Petite Barge (cardinale Sud)	46°28,9	001°50,6
Bouée Le Nouch Sud (cardinale Sud)	46°28,6	001°47,3
« Goué Vas du Four » (cardinale Sud)	47°14,9	002°38,2
Bateau Comité Ligne D'arrivée	47°15,4	002°22 ,2
Ligne d'arrivée (article 13.2 des I.C)		

Pornichet Select 6.50 2015 ANNEXE N° 3 PARCOURS EN BAIE

Suivant IC PARCOURS article 8.3 :

Flamme N°1, sortie directe de la baie par la passe des Guérandaises :

- Départ entre le bateau comité à laisser à tribord et une bouée conique orange à laisser à bâbord.(et bateau viseur)
- Parcours suivant Annexe 2.

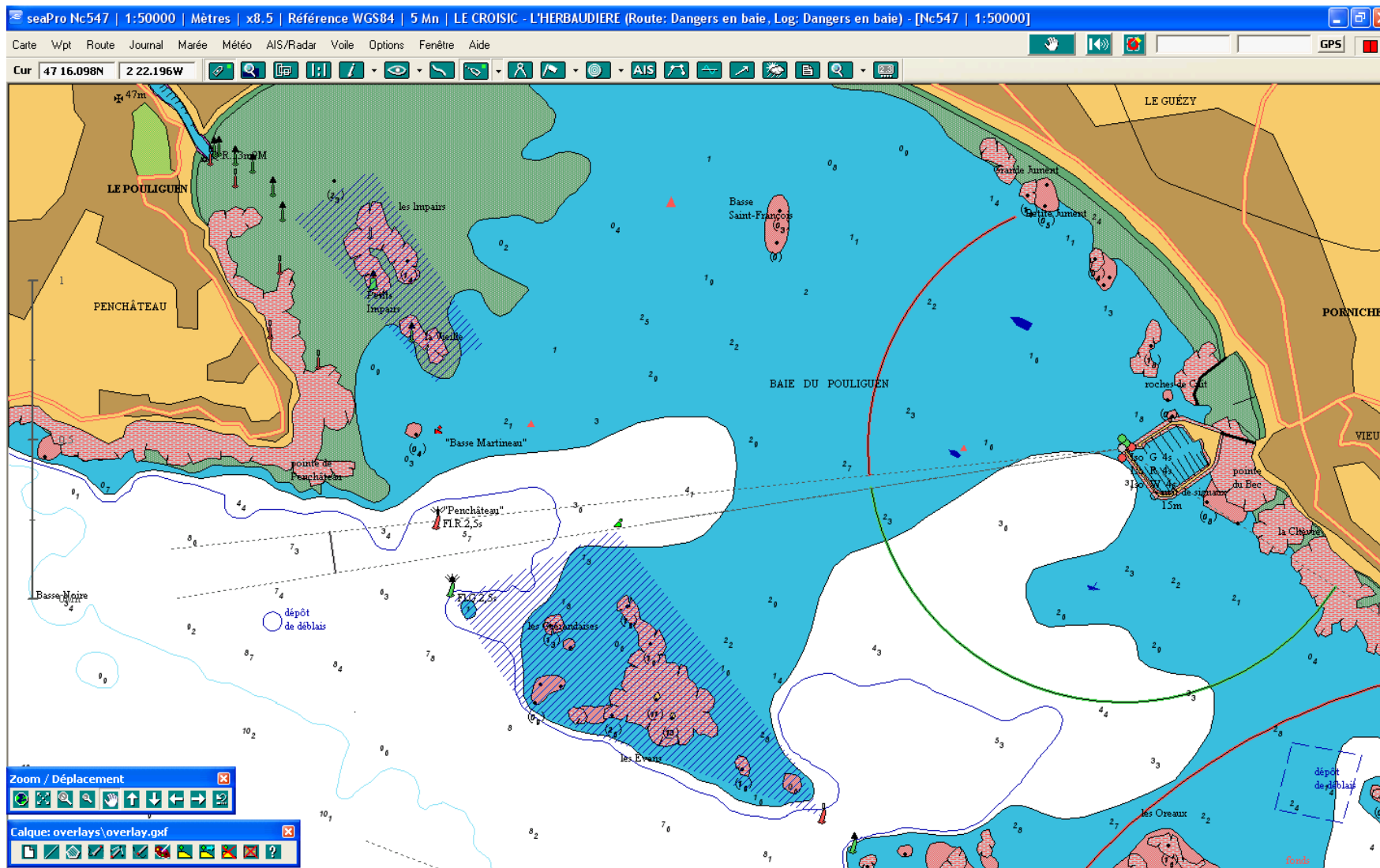
Flamme N°2, bouée de dégagement :

La position du bateau comité dans la baie sera déterminée suivant la direction du vent. Départ entre le bateau comité à laisser à tribord et une bouée conique orange CNBPP à laisser à bâbord(et bateau viseur) .

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement et une bouée de Dogleg. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement et la bouée de Dogleg sont à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement et la bouée de Dogleg sont à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

ANNEXE N°4 - Dangers en baie du Pouliguen - Pornichet Select 6.50

indice 0



Annexe 5 - Procédure de retour des 6.50 Pornichet Select 6.50 2015

Avant le passage de la ligne :

Le Skipper du 6.50 prévient le comité de course de son arrivée par VHF.

Le comité de course sur l'eau s'assure que le PC terre a reçu l'information.

Le PC terre désigne un bateau remorqueur pour le 6.50 à prendre en charge.

Après le passage de la ligne :

Le bateau remorqueur désigné rejoint le 6.50 après le passage de la ligne.

Le bateau remorqueur désigné se tient aux ordres du skipper et n'intervient qu'à sa demande.

Le skipper du 6.50 donne son aussière au remorqueur.

Le bateau remorqueur confirme au PC terre la prise en charge du 6.50.

En cas d'arrivée groupée :

Après avoir franchi la ligne, les bateaux en attente de remorquage, évoluent GV haute pour rester manœuvrant entre la ligne d'arrivée et l'entrée du port.

Le Skipper du 6.50 confirme sa position au point d'attente au PC terre en attente du bateau remorqueur.

Dans le port :

Le bateau remorqueur informe le PC terre de l'amarrage du 6.50 au ponton.

Le PC terre pointe et accuse réception de l'amarrage du 6.50.

Annexe 6 - Déclaration de départ Pornichet Select 6.50 18 avril 2015

Je soussigné(e) :

certifie avoir la responsabilité du Yacht :

N° de voile :

dans la course Pornichet Select 6.50.

Je m'engage à respecter les Règles et les Instructions de course.

Je certifie avoir effectué le contrôle sécurité et que mon bateau est en conformité avec les règles de la classe Mini.

J'atteste sur l'honneur ne pas utiliser et ne pas avoir de téléphone portable à bord.

Fait à :

Le :

Annexe 7 - Déclaration d'arrivée Pornichet Select 6.50 2015

(à présenter dans les deux heures suivant l'arrivée, accompagné du cagnard)

Je soussigné :

certifie avoir eu la responsabilité du Yacht :

N° de voile :

dans la course Pornichet Select 6.50 dont le départ a été donné le :

à h mn

et avoir respecté les Règles et les Instructions de course.

Date et Heure de franchissement de la ligne d'arrivée :

Bateau me précédent :

Bateau me suivant :

Observations :

Fait à :

Le :

Point de passage

Point de passage	Bateau précédent	Bateau suivant	Heure	Contact VHF
Bonen du Four (cardinale Nord)				
Plateau des Birvideaux (phare – danger isolé)				
Sud Ouest de la Pointe du Talut				X
Ouest de la pointe du Châtelet				X
Bouée Le nouch sud				X X
Ouest de la pointe du Châtelet				X
Sud de Belle Ile				X
Nord de la Pointe de Beg Melen				X
Goué Vas du Four (cardinale Sud)				

X Appel sémaphore canal 16

X X Appel bateau comité pointeur canal 8

ANNEXE N°8
Déclaration d'abandon
PORNICHET SELECT 6.50 2015

A remettre directement au secrétariat de la course ou à transmettre par fax dès que possible dans le cas d'une escale dans un autre port.

Directeur de course : + 336 81 97 15 41 / Fax CNBPP : + 332 40 42 32 11/PCC 06 12 42 27 67
PC Course + 332 40 61 80 12/ Mail : contact@cnbpp.fr

Je soussigné _____

Skipper du voilier _____

N° voile _____

Je déclare avoir abandonné :

Le _____ 2015, à _____ heures _____ minutes et _____ secondes.
(heures légales françaises)

Ma position GPS était alors (préciser si possible) _____

Pour les raisons suivantes :

Nature _____

DECLARATION REMISE OU TRANSMISE PAR FAX :

Date _____ heure _____ Le _____

Signature :